

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Bégin  
Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Louise Perron de la susdite municipalité,**

- Lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022.
- Les séances auront lieu à la salle du conseil située à l'édifice municipal au 126, rue Brassard et débuteront à 19h30
- La séance du conseil d'août 2022 était prévue le lundi 1<sup>er</sup> août, mais sera déplacée mardi 16 août 2022.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions des articles 148 et 148.01 du Code municipal.

**DONNÉ à Bégin ce 7<sup>ième</sup> jour du mois juillet** deux mille vingt-deux

  
.....  
Greffière-trésorière adjointe

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

*Je, soussignée, Louise Perron, greffière-trésorière adjointe résidant à Bégin certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 7<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2022, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7<sup>ième</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-deux.*

  
.....  
Greffière-trésorière adjointe